

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Exécution de l'art.121-10 du Code des Communes)

Le Conseil municipal de la commune se réunira en séance ordinaire

**Le vendredi 3 juillet 2020 à 20 heures 00**

**Séance à huis clos**

## ORDRE DU JOUR

- *Election du Maire*
- *Détermination du nombre d'adjoint(s)*
- *Election du ou des adjoints*
- *Indemnités du maire et du ou des adjoints*
- *Nomination des délégués aux commissions communales et syndicats intercommunaux*
- *Désignation des délégués à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)*
- *Questions et informations diverses*

En mairie, le 29 juin 2020

Le Maire,

Jean-Luc PARIS